

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 30 janvier 2019

Le conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 21 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Kévin Branlé, Yvette Fontaneau, Christian Geardrix, Steeve Joly, Pierre Léger, Guillaume Périn, Christophe Trillaud

Hélène Joly, absente, donne pouvoir à Steeve Joly

Thierry Guillaume, absent, donne pouvoir à Yvette Fontaneau

Alain Lacouture, absent, donne pouvoir à Kévin Branlé

Marie Mounier, absente, donne pouvoir à Pierre Léger

Absents : Joëlle Lemouzy, Romane Patenotre, Jean Rémond.

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint. La séance débute à 20H08. Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de réunion du 19 décembre 2018
- Restes à Réaliser - Délibération
- City stade - Demande de subvention LEADER-FEDER
- Tarifs de location du bar-restaurant - Délibération
- Transfert au profit de GrandAngoulême de nouvelles compétences facultatives :
 - Développement de la médiation sociale dans l'espace public - Délibération
 - Gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du CGCT - Délibération
 - Soutien à la collecte et au traitement des biodéchets alimentaires des associations reconnues d'utilité publique, ainsi que des associations offrant aux personnes en situation de précarité ou de pauvreté une aide alimentaire, des soins ou un hébergement - Délibération
 - Création, aménagement et gestion d'un parc des expositions et des manifestations - Délibération
 - Modification de la compétence « Enfance-Jeunesse » - Délibération
 - Modification des statuts du GrandAngoulême - Délibération
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de réunion du 19 décembre 2018

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Le conseil approuve le Procès Verbal de réunion du 19 décembre 2018.

Restes à Réaliser – Délibération

Monsieur le Maire présente les restes à réaliser du budget 2018.

Restes à réaliser : 4593,46 € se décomposant comme suit :

- 654,54 € pose d'un volet roulant,
- 967,68 € élargissement de la VC 101,
- 437,24 € achat d'un NAS (système de sauvegarde de données)
- 534,00 € achat de poteaux et drapeaux,
- 2000,00 € achat de panneaux d'information.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

City stade – Demande de subvention LEADER-FEDER

Monsieur le Maire présente le projet de CityStade qui est demandé par les jeunes de la commune. Un premier devis a été établi pour un montant de 72000 € TTC. Ce montant ne peut être pris en charge par la commune seule. Toutefois, des fonds européens peuvent intervenir pour co-financer ce projet : Le montant de la subvention peut atteindre 80 % du montant.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de solliciter une subvention auprès des fonds Européens.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Tarifs de location du bar-restaurant – Délibération

Monsieur le Maire expose : Les projets de remise en fonctionnement du bar-restaurant n'ayant pas abouti, la commune va remettre à la location la salle.

Le tarifs proposés : 60 € la journée, 90 € le week-end pour les habitant de la commune.

Hors commune : 75 € la journée, 120 € le week-end.

Arrhes : 30 €

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Transfert au profit de GrandAngoulême de nouvelles compétences facultatives :

Développement de la médiation sociale dans l'espace public – Délibération

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du CGCT – Délibération

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Soutien à la collecte et au traitement des biodéchets alimentaires des associations reconnues d'utilité publique, ainsi que des associations offrant aux personnes en situation de précarité ou de pauvreté une aide alimentaire, des soins ou un hébergement – Délibération

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Création, aménagement et gestion d'un parc des expositions et des manifestations – Délibération

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Modification de la compétence « Enfance-Jeunesse » - Délibération

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Modification des statuts du GrandAngoulême – Délibération

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Questions diverses

Certains conseillers ont reçu un courrier de M. Alain Pasquier réclamant la réouverture du chemin n°2. Le chemin a été ouvert par les randonneurs de la Vallée de l'échelle mais la largeur ne lui suffit pas. Monsieur le Maire a fait état des courriers reçus à la Mairie. A ce jour la commune ne dispose pas des moyens financiers pour entreprendre ces travaux d'élargissement.

Monsieur le député Thomas Mesnier propose de tenir à Vouzan une réunion publique samedi 2 février sur le thème "service public et collectivités". Un encart dans le journal l'annoncera.

Christian Geardrix : Le marché de producteur démarre le 8 mars 2019 et aura lieu chaque deuxième vendredi de chaque mois de mars à octobre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H24